



Marennes-Hiers-Brouage

VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 25 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 32
Date de la convocation : 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Claude BALLOTEAU, Jean-Marie PETIT, Philippe MOINET, Frédérique LIÈVRE, Mariane LUQUÉ, Philippe LUTZ, Françoise LUCAS, Martine FARRAS, Alain BOMPARD, Michele PIVETEAU, Liliane BARRÉ, Florence WINKLER, Martine COUSIN, Philippe GENDRE, Marie-Bernard BOURIT, André GUILLEMIN, Thierry GÉRARDEAU, Pascale FOUCHÉ, Patricia DESCAMPS, Sophie LESORT-PAJOT, Clotilde DEGORCAS, Claude QUILLET, Richard GUÉRIT, Michel BROCHET.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre FROC (pouvoir à Claude BALLOTEAU), Catherine BERGEON (pouvoir à Martine FARRAS), James SLEGR (pouvoir à Philippe MOINET), Maryse THOMAS (pouvoir à Frédérique LIÈVRE), Régis JOUSSON (pouvoir à Jean-Marie PETIT), Stéphane DUC (pouvoir à Clotilde DEGORCAS), Norbert PROTEAU (pouvoir à Michel BROCHET), Stéphanie MOUMON (pouvoir à Richard GUÉRIT)

Absent(e) : Corine GABORIAUD

Secrétaire de séance : Liliane BARRÉ

DÉLIBÉRATION N°2023 10 130

Présentation des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RQPS) pour l'année 2022

Madame la Maire informe le conseil municipal que Eau 17 a mis à disposition les RQPS pour l'année 2022. Ces rapports ne font pas l'objet d'un vote mais d'une information à destination des conseillers municipaux.

Vu les rapport consultables ci-dessous :

[RPQS Eau potable](#)

[RPQS Assainissement collectif](#)

[RPQS Assainissement non collectif](#)

[Rapport annuel Eau potable](#)

[Rapport annuel Assainissement collectif](#)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable d'assainissement (RQPS) d'EAU 17 pour l'année 2022.

Extrait certifié conforme

Claude BALLOTEAU

Maire de Marennes-Hiers-Brouage



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
017-200085132-20231025-2023_10_130-DE
Accusé de réception préfecture reçu le : 31/10/2023
Affichage en mairie : 31/10/2023
Publication sur le site internet : 31/10/2023